

Une réunion d'information générale se déroulera le mercredi 15 octobre 2025 à 18h30 au Centre administratif d'Uccle (rue de Stalle 77 - 5^e étage)

Les réunions d'information dans les écoles

Écoles	Adresses	Tél.	Réunions infos
Calevoet	Rue Fr. Vervloet 10 www.calevoet.net	02/605.21.80	06/10/2025 à 18h 07/10/2025 à 9h
Centre	Rue du Doyenné 60 www.ucclecentre.net	02/605.21.20	03/10/2025 à 17h 06/10/2025 à 9h 07/10/2025 à 13h30
Églantiers	Avenue des Églantiers 19 www.eglantiers1180.be	02/605.21.50	07/10/2025 à 17h30 (Écureuils) & à 18h30 (Églantiers) 19/11/2025 à 9h30 (Écureuils) & à 10h30 (Églantiers)
Homborch	Avenue du Homborchveld 32 www.ecoleduhomborch.be	02/605.21.60	02/10/2025 à 9h & à 17h 02/12/2025 à 17h
Longchamp	Rue E. Cavell 29 www.ecoledulongchamp.net	02/605.21.00	30/09/2025 à 17h 17/11/2025 à 9h 26/03/2026 à 17h
Messidor	Avenue de Messidor 161 www.ecoledemessidor.net	02/605.21.10	14/10/2025 à 17h30 16/10/2025 à 17h30
Saint-Job	Rue J. Benaets 74 www.ecoledesaintjob.be	02/605.21.40	09/10/2025 à 18h 13/10/2025 à 9h
Val Fleuri	Rue Gatti de Gamond 140 www.valfleuri.net	02/605.21.30	13/10/2025 à 17h 18/11/2025 à 9h 29/01/2026 à 9h 16/03/2026 à 16h30 28/05/2026 à 16h30
Verrewinkel	Avenue Dolez 544 www.verrewinkel.be	02/605.21.70	29/09/2025 à 17h

Infos et règlement d'inscription disponibles sur www.uccle.be (> Vie pratique > Enseignement > Inscriptions)

Contact Service Éducation
education@uccle.brussels - 02/605.22.72 - 02/605.22.76



ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES COMMUNALES UCCLOISES



QUAND S'INSCRIRE ?

QUELLE PROCÉDURE ?

QUELLE ÉCOLE ?

Pour les enfants nés en 2024 ou avant

Enfants ucclois : inscriptions ouvertes le 06/11/2025 à 9h

É.R. : Carine Gol-Lescot - Rue de Stalle 77 - 1180 Uccle.

Infos et règlement d'inscription disponibles sur www.uccle.be (> Vie pratique > Enseignement > Inscriptions)

Contact Service Éducation : education@uccle.brussels
02/605.22.72 - 02/605.22.76



Choisir nos écoles communales, c'est choisir un enseignement de qualité qui permet à chacun de grandir et de s'épanouir !



Les demandes d'inscription se font uniquement en ligne via la plateforme sécurisée IRISbox (excepté pour les enfants du groupe priorité 1). La mise en place de cette nouvelle procédure permet de répondre au mieux à la forte demande d'inscriptions dans les écoles communales, de favoriser l'équité et d'éviter que les parents soient obligés de faire la file devant l'école au moment de l'ouverture des inscriptions.

Comment introduire une demande d'inscription ?

1. Assistez aux réunions d'information et de présentation dans les écoles choisies (voir dates au verso) afin d'établir un choix d'école.
2. Déterminez dans quel groupe prioritaire se trouve votre enfant pour connaître la période et la procédure d'inscription ainsi que la classe* dans laquelle vous devez l'inscrire (voir tableau ci-contre).
3. Avant de procéder à la demande d'inscription, consultez la liste des places disponibles sur www.uccl.be (> Vie Pratique > Enseignement > Inscriptions).
4. Procédez à la demande d'inscription de votre enfant soit directement auprès de l'école (groupe priorité 1), soit via la plateforme en ligne IRISbox (groupes priorités 2 et 3). Chacun peut soumettre une demande pour 3 écoles au maximum en établissant un choix préférentiel.
5. Votre demande d'inscription enregistrée, vous recevez sur votre adresse e-mail une confirmation avec la date et l'heure de la demande d'inscription. Un second e-mail vous sera envoyé précisant le statut de votre demande (places disponibles, liste d'attente...).
6. Si votre enfant dispose d'une place, vous devrez prendre contact avec l'école dans les 14 jours après réception de l'e-mail de confirmation. Les inscriptions sont finalisées avec la direction de l'école sous réserve d'acceptation du projet d'établissement et du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et de la validation du dossier administratif.

* Sans précision du demandeur, une demande d'inscription est faite pour la classe correspondant à l'année de naissance.

PRIORITÉ	POUR UNE RENTRÉE EN 2026-2027			ANNÉE NAISSANCE	ANNÉE ÉTUDE
	QUI	PÉRIODE D'INSCRIPTION	COMMENT		
1	Frères/sœurs d'un élève de l'école	Du lundi 1 au mardi 30 septembre 2025	Directement auprès de la direction de l'école	2024*	Accueil
	Frères/sœurs d'un enfant de l'école du Merlo et de l'ICPP			2023	M1
2	Enfants uclois	Du jeudi 6 novembre 9h au jeudi 27 novembre 2025 (phase test du 2 octobre au 5 novembre 2025)	Plateforme en ligne IRISbox	2022	M2
	Enfants d'une crèche communale ucloise			2021	M3
	Enfants du personnel communal et du CPAS uclois			2020	P1
	Enfants non uclois ne disposant pas d'une école communale plus proche du domicile			2019	P2
3	Enfants ne bénéficiant pas d'une priorité	Du mardi 9 décembre 2025 9h au dimanche 23 août 2026	Plateforme en ligne IRISbox	2018	P3
				2017	P4
				2016	P5
				2015	P6

* Les enfants nés en novembre et décembre 2024 doivent aussi être inscrits en 2026-2027.



Pour les inscriptions via IRISbox (priorités 2 & 3), vous devez être en possession des éléments suivants : un ordinateur, une tablette ou un smartphone, un lecteur de carte d'identité électronique et votre carte d'identité (belge) et son code PIN ou l'application "itsme", une adresse e-mail pour vous connecter à la plateforme IRISbox ainsi que le numéro de registre national de l'enfant (non obligatoire).

Pour les parents qui ne disposent pas d'une carte d'identité belge électronique ou d'internet, un tiers peut faire la demande d'inscription avec sa propre carte d'identité ou son application "itsme".

Les parents peuvent également se présenter au Centre administratif d'Uccle (rue de Stalle 77) et dans les écoles et crèches communales afin de compléter la demande d'inscription sur IRISbox.